

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 2 novembre 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Alain Dufort, Directeur général par intérim  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 1756**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 novembre 2022, en y retirant les points 12.001 à 12.005 et en y ajoutant les points 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 1757**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 1758**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 1759**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 1760**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 1761**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9200-2427 Québec inc. – Paysagiste Montréal, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les contrats de déneigement pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.), pour une période de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19471;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9200-2427 Québec inc. - Paysagiste Montréal	Lot 1	112 137,42 \$
9200-2427 Québec inc. - Paysagiste Montréal	Lot 2	129 556,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 48 338,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1 : 22 427,48 \$ et le lot 2 : 25 911,23 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227482022

---

**CE22 1762**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente de gré à gré par laquelle le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du gouvernement du Québec, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services relatifs à la gestion et la disposition de biens excédentaires, conformément aux documents d'entente de services et de la grille tarifaire;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification des immeubles à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229597001

---

**CE22 1763**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Excavation P. Dupras inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du muret et de la chaussée de la sortie arrière de l'écocentre Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 298 145,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15831-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 629,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 888,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1229544002

---

#### **CE22 1764**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction et de décontamination du bâtiment situé au 1295, rue de Laprairie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 651,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15842;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 930,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 679,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1225374003

---

#### **CE22 1765**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et Inuits 2022-2025;
- 2- d'autoriser à cette fin, la réception d'une subvention maximale de 225 000 \$ sur trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 56 250 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 4- d'autoriser le maintien d'un poste temporaire professionnel pour cette même période;
- 5- d'autoriser la directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la subvention;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1226716003

---

**CE22 1766**

Considérant que l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le Fonds climat du Grand Montréal (FCGM) est conforme aux attentes des parties, que cette dernière est approuvée par le gouvernement du Québec et que la Ville de Montréal a obtenu par décret du gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente de collaboration avec le FCGM pour l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente de collaboration pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 entre la Ville de Montréal et le Fonds climat du Grand Montréal (FCGM) pour le partenariat de la Ligue des communautés canadiennes sobre en carbone;
- 2- d'approuver la nomination de Mme Julie Roy, conseillère de la Ville et présidente de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, à titre de membre du conseil d'administration du FCGM.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1229592002

---

**CE22 1767**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de services entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal pour faciliter l'accès aux collections des bibliothèques de l'Université de Montréal et du Jardin Botanique de Montréal à leurs usagères et usagers respectifs, pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1226312006

---

**CE22 1768**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de prêt de local, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Collège Montmorency pour la diffusion de la formation « Officier 1 » à de futurs membres du personnel officier.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229779001

---

**CE22 1769**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 900 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2022, pour les montants, les événements et les candidatures inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du troisième dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022;

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET  
MÉTROPOLITAINS 2022 (PSES)  
Dépôt 3 – 1<sup>er</sup> septembre 2022**

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<b>Volet 1 : International</b>			
Coupe du monde ISU - Montréal 2022	Gestion d'événement de patinage de vitesse	20 000 \$	3,1 %
Championnats du monde junior de plongeon FINA 2022	Diving Plongeon Canada	25 000 \$	1,1 %
Championnat International de Montréal (Grade 2)	Association Canadienne de Tennis	5 000 \$	10,2 %
Classique Birmingham de tennis en fauteuil roulant du Canada	Association Canadienne de Tennis	5 000 \$	6,5 %
Breaking for Gold Challenge	Événements M3	15 000 \$	10,8 %
<b>Volet 2 : National</b>			
Championnats canadiens Birmingham 2022	Parasports Québec	7 000 \$	14,3 %
Championnats canadiens junior et séniors Speedo 2022	Club de natation Neptune inc.	10 000 \$	5,0 %
45 <sup>e</sup> Omnium du Québec	Judo-Québec inc	10 000 \$	12,9 %
Régate ERA	Club d'aviron Terrebonne	3 500 \$	10,9 %
<b>Volet 3 : Métropolitain</b>			
Les cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	12 500 \$	11,6 %
<b>Volet 4 : Candidature</b>			
Essais olympiques et paralympiques 2024 (natation)	Fédération de natation du Québec	5 400 \$	22,5 %
Structure de soutien à l'accueil d'événements sportifs à Montréal*	Conseil du sport de Montréal	7 500 \$	30,0%

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE22 1770**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un remboursement totalisant 46 696,92 \$ à Fondation Cruz-A pour les dépenses liées à l'événement ayant eu lieu le 17 septembre 2022 aux Jardins Gamelin;

<b>Fondation Cruz-A</b>	<b>Fournisseurs / services</b>	<b>Montants à rembourser</b>
1.	Jay Pro - Chanteur Juan Manuel La linea	11 623,54 \$
2.	Billet d'avion - Artiste dominicain	820,72 \$
3.	Chanteur Jean Jorge	800 \$
4.	Chanteur Kilimpi	3 000 \$
5.	Troupe de danse Anacoana	800 \$
6.	Chanteuse Rosa Rosa	800 \$
7.	Animation - Clown Sinjalin	600 \$
8.	Multiservice (affiche, déco, camion)	3 300 \$
9.	Manuel Rivas - Chanteur	1 600 \$
10.	Service de 3 DJ	2 400 \$
11.	Troupe de danse Tipica Bachata	800 \$
12.	Fredy Antony	3 000 \$
13.	Mike Radio - Publicité radio	5 173,88 \$
14.	Rafael energia - chanteur	2 874,38 \$
15.	Traccos solutions - Equipe de tournage	7 214,68 \$
16.	Hotel MTL métropolitain - artiste international	535,47 \$
17.	Assurances	1 354,25 \$
	<b>Total :</b>	<b>46 696,92 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227883005

---

**CE22 1771**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à PME MTL Centre-Est dans le cadre de son projet de développement de la Cité des arts du cirque 2.0 et du secteur Jarry / Pie IX et ses abords;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1229575003

---

**CE22 1772**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 15 000 \$ à UQAM-Cœur des sciences pour le volet « la Ville à travers les yeux de la science », pour l'année 2022-2023;
- 2- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1228006002

---

**CE22 1773**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 11 125 387,46 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc. - CG19 0388), majorant ainsi le montant du contrat de la phase conception-construction de 129 803 416 \$ à 140 928 803,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1220749001

---

**CE22 1774**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal ayant pour objet l'octroi d'une subvention de 101 596 005 \$ à la Ville pour la réalisation des deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer la demande de financement au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) déposée au préalable à l'automne 2019, ainsi que les prochaines demandes de financement dans le cadre du même programme de financement.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1201177001

---

## **CE22 1775**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Les investissements R.E.M.inc., à des fins de réserve foncière, un terrain constitué du lot 3 359 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 690,40 mètres carrés, ayant front et situé du côté est de la rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 255 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Les investissements R.E.M.inc., du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser pour l'année 2023, un virement budgétaire en provenance du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) d'un montant de 5 300 \$, taxes incluses (4 839,61 \$, net de ristournes), afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition;
- 7- de prévoir à partir de 2024, une dépense à même le budget du SGPI de 3 500 \$, taxes incluses (3 195,97 \$, net de ristournes), afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition, et ce, jusqu'au transfert à un organisme;
- 8- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1220222005

---

**CE22 1776**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de M. John Skoda, à des fins de logement social, un terrain vacant ainsi qu'un terrain avec bâtisse constitués des lots 2 334 589 et 2 334 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 1 252,8 mètres carrés, situés à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Bernard Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de M. John Skoda ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser en 2023, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) d'un montant de 30 380 \$, taxes incluses, afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition;
- 7- de prévoir à partir de 2024, un ajustement récurrent à la base budgétaire du budget du SGPI de 30 380 \$, taxes incluses, afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition, et ce, jusqu'au transfert à un organisme communautaire;
- 8- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1226462004

---

**CE22 1777**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la Politique sur les absences relatives au service militaire.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1229345002

---

**CE22 1778**

Vu la résolution CA22 210208 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 octobre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de modifier, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c.-11.4), le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier au montant de 10 000 \$ provenant de Tourisme Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1224637004

---

**CE22 1779**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 205 000 \$ en capital, intérêts et frais en faveur de la Ville de Montréal dans le cadre du recours intenté contre la firme d'architectes Cardin Julien (anciennement Cardin Ramirez Julien) et l'entrepreneur général Procova inc. en raison des manquements constatés dans le cadre de leurs prestations de services respectives en lien avec divers travaux réalisés à l'aréna Maurice-Richard;
- 2- d'autoriser la cheffe de la division du Litige contractuel à signer les documents de transaction et quittance afin de donner plein effet au règlement, incluant la signature d'un avis de règlement hors Cour du dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228961005

---

**CE22 1780**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) les ordonnances numéros 73 et 74 jointes au présent dossier décisionnel afin de rendre applicable ce règlement dans les secteurs « Gilford » et « Jean-Talon / Viau »;
- 2- de modifier l'ordonnance numéro 72, par l'ordonnance numéro 72-1 jointe au présent dossier décisionnel, édictée en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) par le remplacement de son annexe A.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1221573005

---

**CE22 1781**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 43 du Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de bonifier le montant total de l'aide financière à l'article 3 du Règlement;
- 2- d'autoriser un virement de 500 000 \$ du Programme Artère en transformation vers le Programme Accélérer l'investissement durable - Économie sociale pour l'exercice financier 2022;
- 3- de bonifier de 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme de subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale);
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228383012

---

**CE22 1782**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel en vue d'appliquer la gratuité des stationnements tarifés sur rue pour les véhicules immatriculés d'une plaque pour vétérans, pour la période allant du 3 au 11 novembre inclusivement, sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1227999011

---

**CE22 1783**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Dominic Poitras à titre de directeur stratégique des opérations d'entretien de la voie publique au Service de la concertation des arrondissements, dans l'échelle salariale FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), à compter du 2 novembre 2022, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227813002

---

**CE22 1784**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver la nomination de M. André Trudeau à titre de directeur solutions d'affaires institutionnelles au Service des technologies de l'information dans l'échelle salariale FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), à compter du 2 novembre 2022, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1227022006

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 11 h 25**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE22 1756 à CE22 1784 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville